



4^e Journée Nationale des Gens du Voyage

Paris,
22 octobre 2009

Coupure d'électricité, accès à l'eau potable, droit de vote, obligation de possession d'un carnet de circulation, les exemples évoquant le quotidien des gens du voyage montrent que de gros efforts en matière d'accueil doivent être effectués en France. Quelle est la réalité quotidienne des gens du voyage ? Comment réagissent les collectivités ? Qu'en est-il de la révision des schémas départementaux d'accueil des gens du voyage ? C'est pour répondre à toutes ces questions et à d'autres qu'est organisée pour la quatrième fois la Journée Nationale des Gens du Voyage par IDEAL Connaissances et son Réseau Gens du Voyage. Cette journée mobilisera 250 participants et se déroulera à Paris le 22 octobre 2009, en présence du Sénateur Hérisson, Président de la Commission Nationale Consultative des Gens du Voyage.

L'habitat des gens du voyage : un vrai enjeu pour les collectivités

Diverses réponses ont été apportées aux gens du voyage en matière d'habitat : les aires d'accueil pour les déplacements individuels et familiaux, les aires de grands passages pour les déplacements en groupe, les aires de grands rassemblements pour les réunions à vocation festive ou culturelle, ou encore les terrains familiaux qui permettent l'installation de caravanes. Ces solutions retenues par la loi du 5 juillet 2000 ne sont cependant pas les seules : d'autres peuvent être trouvées en réponse à des besoins particuliers, tels le lotissement, le camping, les aires d'accueil pour camping-cars, les logements individuels ou collectifs. D'après Isabelle Mérand, Présidente du Comité de Pilotage du Réseau Gens du Voyage : « *les besoins en habitat des gens du voyage ont évolué vers plus de sédentarisation et d'habitat social. L'un des principaux défis à venir consistera à renforcer le droit commun et reconnaître la caravane comme un logement à part entière* ». La reconnaissance juridique de la caravane comme logement, dont dépend l'accès aux aides au logement, sera l'un des thèmes traités lors de cette Journée.

Un accompagnement social compromis par les difficultés de stationnement

La mise en place d'un accompagnement social est également prévue par la loi du 5 juillet 2000 en complément des actions de construction ou d'aménagement des aires d'accueil. Les schémas départementaux doivent ainsi comprendre des mesures sociales et éducatives définies entre l'Etat, le Département, les organismes sociaux concernés et les gestionnaires des aires d'accueil. Ayant vocation à accompagner et aider les gens du voyage pour une insertion sociale réelle et l'accès à tous les services sociaux et administratifs, elles sont malheureusement souvent remises en cause par les mauvaises conditions de stationnement. L'accès aux soins, à la scolarisation des enfants ou à l'emploi sont des facteurs déterminants pour l'intégration des gens du voyage. Cette Journée démontrera l'importance du dialogue entre élus, citoyens et voyageurs : ingrédient principal d'un accueil réussi des gens du voyage.

Un événement organisé par :



www.reseau-gdv.net

Contacts Presse :

Julien Marié

Attaché de presse

Tel : 01 45 15 09 54

j.marie@idealconnaissances.com

Sophie Noël

Directrice adjointe aux événements

Tel : 01 45 15 13 25

s.noel@idealconnaissances.com